

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la gestion
du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 11 mars 2013 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1300095A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 2° et R. 4138-30 à 4138-33;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 16 juin 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la capitaine Sophie Foissier (NIGEND : 00162210 – NLS : 8019136 – NID : 8941054001) est placée en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans renouvelable du 2 août 2010 au 1^{er} août 2013 (inclus) en qualité d'enquêtrice auprès de la direction des enquêtes et du contrôle au sein de l'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) à Paris.

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions 99-101, rue Leblanc, 75015 Paris.

Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le centre technique de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY